

du poisson de fond était dans son ensemble au bord de la ruine, parce que le gouvernement avait annulé le programme des paiements d'appoint en octobre dernier. La mesure avait été adoptée alors même que les causes de la crise persistaient et s'accroissaient, même. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est une amélioration. Enfin, le ministre indique que le gouvernement reconnaît l'urgence de la situation, la gravité de la crise qui sévit dans l'industrie. Il admet maintenant que l'industrie doit obtenir une aide provisoire, en attendant que le gouvernement parvienne à organiser à son égard une planification à long terme.

• (9.30 p.m.)

Cette situation est le résultat de facteurs qui échappent au contrôle de l'industrie. Le ministre sait bien que la situation découle de conditions qui relèvent entièrement du gouvernement fédéral. Elle résulte de la concurrence accrue entre les pays qui ont dévalué leur monnaie, les pays de la zone sterling qui ont augmenté leurs subventions à leurs flottes de pêche et ont, par la suite, inondé le marché des États-Unis au détriment de l'industrie de la pêche du Canada. Voilà des facteurs contre lesquels l'industrie de la pêche du Canada ne peut rien mais qui relèvent entièrement du gouvernement.

Quand il a présenté la deuxième lecture du bill, ce soir, le ministre n'a fait aucune allusion à la situation critique où se trouve l'industrie de la pêche. Seulement quelques heures auparavant, pendant la période des questions orales, le ministre a déclaré qu'au cours de ce mois-ci, donc avant la fin de janvier, le gouvernement annoncerait un plan provisoire et un plan à long terme, visant à aider l'industrie canadienne de la pêche de fond.

Comme je l'ai dit, dans sa présentation du bill ce soir le ministre n'a rien dit de la crise qui sévit dans cette industrie, tout en sachant fort bien que celle-ci est à la veille d'une faillite complète à cause de l'apathie du gouvernement. Il sait que depuis deux ans sept usines de poisson ont dû fermer leurs portes à Terre-Neuve. Du moins trois l'ont fait et les quatre autres le feront à la fin du mois. La cause en est la crise sur le marché des États-Unis.

Le ministre sait également que l'industrie de la Nouvelle-Écosse connaît une crise semblable et qu'elle est au bord de la faillite pour les mêmes raisons. Pourtant le ministre se trouve à son siège ce soir et parle de modifier la loi qui—le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit—se borne à conférer

[M. McGrath.]

au gouvernement le pouvoir d'augmenter le taux d'intérêt sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

En réalité, cette mesure ne sert nullement à l'industrie canadienne de la pêche de fond; elle ne lui est d'aucune utilité. Elle intéresse grandement l'industrie de la Colombie-Britannique et je serais le premier à appuyer la mesure en vue de ce fait. Mais l'industrie atlantique de la pêche de fond affronte une grave crise et, sous ce rapport, je voudrais exposer certains faits.

Je voudrais parler du rapport annuel de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour 1967-1968. D'après ce rapport, depuis l'adoption de cette loi, la Colombie-Britannique a tiré profit des dispositions de la loi et emprunté \$3,591,662. Cette loi est entrée en vigueur en 1955. L'Alberta n'a, bien entendu, rien emprunté. La Saskatchewan a emprunté \$1,440, le Manitoba \$28,505 et l'Ontario \$98,681. Le Québec a emprunté \$112,796, tandis que le Nouveau-Brunswick empruntait \$131,378, la Nouvelle-Écosse \$1,173,147 et l'Île du Prince-Édouard \$1,008,188. Et finalement, Terre-Neuve a emprunté \$23,003. Depuis l'adoption de cette loi, Terre-Neuve a obtenu 18 prêts d'une valeur de \$23,000 en comparaison de l'Île du Prince-Édouard qui en a obtenu 850 représentant 1 million de dollars.

Voilà qui prouve l'inutilité de cette mesure pour notre industrie du poisson de fond. Comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) l'a signalé, 25 p. 100 de la population terre-neuvienne doit sa subsistance à l'industrie du poisson de fond. Pourtant l'Île du Prince-Édouard, avec 100,000 âmes, a pu bénéficier de façon extraordinaire de cette loi.

Encore une fois, dans son exposé lors de la deuxième lecture du bill, le ministre n'a soufflé mot de la situation très grave qui menace la pêche de fond dans l'Est, même si le bill lui fournissait l'occasion de le faire. Je pourrais dire que c'est la première occasion depuis que l'étude de ses crédits à la Chambre avant le congé de Noël. La mesure ne fait que donner au gouvernement l'autorité nécessaire pour relever les taux d'intérêt prévus dans la loi.